

Assemblée nationale XIII^e législature - Session ordinaire de 2008-2009 - Compte rendu intégral

Deuxième séance du mardi 24 mars 2009

M. Laurent Wauquiez, *secrétaire d'État*.

Dernier point enfin, et je sais que vous êtes attentif à ces questions, la rénovation de la procédure budgétaire. C'est une plaie purulente dans la relation entre l'État et les maisons de l'emploi, et je n'ai aucun problème à le reconnaître. Le mode de fonctionnement n'est pas bon, mais il ne faut pas accuser qui que ce soit. La direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle fait le meilleur travail qu'elle peut sur la base des méthodes budgétaires qui ont été arrêtées.

Quel est le problème ?

Premièrement, tout est instruit au niveau national. Cela ne peut pas fonctionner ainsi. Faire remonter tous les dossiers des maisons de l'emploi au niveau national s'agissant d'une procédure que l'on veut au contraire rapprocher du terrain est totalement absurde.

Deuxièmement, la procédure de financement s'inspire des procédures budgétaires des associations, avec trois temps. On vous annonce globalement que vous aurez tel budget, 50 % tout de suite, 30 % à la moitié de l'année et 20 %, sur la base de pièces justificatives, une fois que le dossier sera complet. C'est là où se trouve l'enfer. Contrairement à ce que croit la maison de l'emploi, ces 20 % ne sont pas acquis, il faut des pièces justificatives. S'enclenche alors un jeu de balles de ping-pong totalement malsain pour les maisons de l'emploi et pour le pilotage par l'État puisque le dossier n'est pas complet. Il faut le compléter et le déposer à temps, et il y a certains retards.

Par exemple pour 2008, à ce jour 35 dossiers n'ont pas encore été complétés. Des parlementaires viennent donc me dire vigoureusement : « C'est honteux, ma maison de l'emploi n'a pas eu son financement ! », mais je ne peux pas payer tant que je n'ai pas les pièces justificatives. Cette procédure est totalement archaïque, et il faut la changer.

Je propose donc que nous nous inspirions, en l'améliorant, de la procédure des missions locales. Dans ce schéma, un budget est accordé en début d'année sur la base de projets : c'est un financement de projets et non de structures. Ce budget est délégué à l'échelle régionale. Les objectifs sont évalués chaque année, et s'ils n'ont pas été atteints, le budget est régulé l'année suivante.

C'est une procédure beaucoup plus saine. Cela évitera non seulement que vous vous épuisiez dans la défense légitime du budget de vos maisons de l'emploi mais aussi que les autorités administratives soient engluées dans une usine à gaz sans queue ni tête.

Je pense que nous parviendrons ainsi à bien positionner les maisons de l'emploi sur ce qu'est leur valeur ajoutée, leur complémentarité, et, au passage, à toiletter une procédure administrative beaucoup trop archaïque. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.*)

(...) **M. Laurent Wauquiez**, *secrétaire d'État*.

Tel est d'ailleurs le sens de l'intervention de Régis Juanico au sujet d'un territoire, le Sud Loire, qui a vraiment besoin d'aide en ces temps de crise. Vous aviez d'ailleurs interpellé le Gouvernement, monsieur Juanico, sur la possibilité de décliner une convention de reclassement personnalisée améliorée ou un contrat de transition professionnelle sur votre territoire. En tout état de cause, les problèmes sont réels.

Outre qu'il faut en effet simplifier la procédure budgétaire, le problème est que la maison de l'emploi Sud Loire a négocié, en 2008, un avenant aux termes duquel les crédits non consommés lors de la première année – où la mise en œuvre a été plus lente – seraient « reventilés » sur quatre ans. Il s'agit donc plutôt d'un geste de l'État. Le versement de l'avance est en cours ; nous sommes dans la procédure d'instruction. Il faut aller vite, car les retards génèrent des difficultés de trésorerie pour cette maison de l'emploi.